

Sujet: [INTERNET] Centrale Biogaz de la Ribière

De : sylvia <sylvia.arditti@gmail.com>

Date : Wed, 24 Oct 2018 11:37:53 +0200

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

odeurs.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
--------------------	---

Sujet : Centrale Biogaz de LA RIBIERE

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Au sujet des odeurs,

Par exemple : Nous nous posons des questions sur les intrants solides :

« les autres intrants solides non susceptibles de présenter de gêne olfactive seront stockés sur une dalle extérieure de 305 m² ceinturée sur 3 côtés par des murs de 3,5 m de hauteur, offrant une capacité de stockage de 1 068 m³. »

A part des emballages, des plastiques, des cartons peu de déchets ne génèrent pas d'odeurs. Ces emballages (inertes et sans "odeurs") nous semblent d'aucune utilité dans un système qui a pour but une digestion générée par des bactéries. Alors ces intrants solides sont de quelle nature ? Si ces déchets sont : *« résidus de paille, tontes de pelouse, etc. de l'ordre de 20 % de la ration (en tonnes). »* Peut-on considérer que ces matériaux ne généreront pas d'odeurs pendant leur stockage et qu'aucune macération n'est possible ?

Mais nous trouvons aussi : *« Aucun stockage extérieur de matières fraîches facilement dégradables ne sera réalisé. »* Ah !!! mais alors ces déchets stockés à raison de 1 068 m³ sont de quelle nature ?

« Les intrants solides seront transportés en bennes éventuellement bâchées selon leur potentiel de nuisance, et stockés dans un bâtiment équipé d'un système de désodorisation de l'air. » Eventuellement bâchées, alors tout devient possible ! Comment la société VOL-V peut-elle garantir que dans le temps cette modélisation, qui n'est qu'une modélisation, sera respectée. L'usine installée, les habitants n'auront que la possibilité de faire des recours. Pour eux, il sera trop tard... ? D'ailleurs L'Usine de Quimper, qu'elle exploite, ne maîtrise toujours pas les problèmes posés ! Nous remarquons aussi que cette usine ne se trouve pas dans la ville mais dans une zone industrielle et pourtant, les habitants un peu éloignés et pas sous les vents dominants se plaignent des odeurs. Pour Limoges, la majorité des habitations (les plus proches à 150 m) sont sous les vents dominants !

Nous voulions mettre dans notre intervention tous les paragraphes et toutes phrases de ce dossier qui présentent des possibilités de détournement de cette modélisation car ce n'est qu'une modélisation ! Seulement 2 à 3 personnes, pour exécuter ce process qui demande de la surveillance, du comptage, de la sécurité tellement importante sur ce genre d'installation. Nous ne pouvons que constater la démesure et le danger de mettre cette usine parmi les habitations. Nos peurs ne sont pas subjectives, le dossier nous l'avons étudié et nous relevons à chaque page ces possibilités de détournement. Par ces mots que nous trouvons dans ce dossier L'entreprise s'offre sous prétexte du bon fonctionnement du digesteur, la possibilité d'introduire des déchets non cités même si elle se retranche derrière des textes. Ce volume des déchets et ce qu'ils contiennent, ne nous semble pas contrôlable dans cette demande d'autorisation faite par la société VOL-V.

Comment les autorités pourraient-elles autoriser une telle installation, sous couvert d'écologie (ce qui serait à démontrer) et prendre une telle responsabilité ?

Avec notre respect, M. et Mme ARDITTI